



LA CATA SUD OUEST 2023

Grade 3 : Championnat de France Intersérie Catamaran C1

Grade 5A : Inter Série Catamaran Temps Compensé INC

D18, FK14, H16, SL 16

Autorité organisatrice

CVBCM

Du 08 au 10 Avril 2023

AVIS DE COURSE



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

En préambule de l'avis de course :

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français. (Avis de course rédigé le 1^{er} mai 2022).

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*

1.2 Les règles de jauge des épreuves catamarans interséries : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/BE/PE_BE_26_02_15_Regles_Catamarans_INC.pdf

1.3 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones (précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES)

1.4 Les règlements de la FFVoile.

1.5 Le texte français prévaudra sur toute traduction.

1. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles sur le site internet de Championnat de France inter-série Catamarans

<https://umbraco.ffvoile.fr/championnat-de-france-interserie/championnat-de-france-interseries-catamaran/>

Une fiche de course sera affichée à la clôture des inscriptions à partir du 08 avril.

3. COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site du championnat France

<https://umbraco.ffvoile.fr/championnat-de-france-interserie/championnat-de-france-interseries-catamaran/>

3.1. Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP] [NP]

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1. La régate est ouverte aux multicoques des classes C1 et autres bateaux figurant sur les [tables des ratings](#) FFVoile.

4.2. Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en complétant le formulaire internet sur le lien suivant : <https://cerclevoilebordeaux.com/regater/>

4.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

Pour le championnat de France :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Pour la régata 5A :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- Si nécessaire l'autorisation de port de la publicité

4.4. Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais)
- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve.
- Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze concurrents mineurs.
- La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales.

5. DROITS À PAYER

Pour la participation au Championnat de France (grade 3) ou à la Cata Sud Ouest (grade 5A) : Les frais sont de 75€ par personne (compris le dîner des équipages) pour les inscriptions enregistrées sur le site internet jusqu'au 29 mars 23 h 59.

Puis, 110€ par personne à partir du 30 mars.

Interruption des inscriptions sur internet le 4 Avril à 23h59. Inscriptions sur place le 8 Avril au matin

Accompagnant soirée des équipages : 20€

Lien pour les inscriptions

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater/>

6. PUBLICITE [DP][NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique. ([disponible ici](#))

7. PROGRAMME

7.1. Horaires

Samedi 08 Avril :

09h à 11h : Accueil, confirmation des inscriptions

11h30 : Briefing

12h30: 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

18h30: Cérémonie d'ouverture

Dimanche 09 avril :

09h briefing

10h30: 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

19h : Soirée des équipages

Lundi 10 Avril :

09h briefing

10h30: 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

Après les courses : Remise des prix

7.2 Le 10 Avril, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30

8. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT [DP]

8.1. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8.2. Application de la jauge intersérie Multicoque

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/BE/PE_BE_26_02_15_Regles_Catamarans_INC.pdf

8. LIEU

Le Championnat de France se déroulera devant le club

9. LES PARCOURS

Les parcours seront de types construit ou longue distance.

11. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. CLASSEMENT

12.1. Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.

12.2. (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

13. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

Les bateaux accompagnateurs devront s'inscrire au secrétariat à leur arrivée.

16. PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors et l'AO à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18. TITRES

18.1. Titres décernés

Titre de Champion de France pour le Intersérie catamaran **C1**

Le titre ne sera délivré que s'il y a au moins 15 équipages ayant confirmé leur inscription. Si ce nombre n'est pas atteint, la régata sera requalifiée en critérium national grade 4.

Les trois premiers du championnat de France recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze

Autres Séries et trophées de la Cata Sud Ouest :

18.2. Pour les autres prix, à discrétion de l'organisateur.

Une classe pourra avoir son propre classement si au moins 10 bateaux sont inscrits.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département compétition performance

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

☎ : +33/(0)1 40 60 37 01

www.ffvoile.org

Courriel : anthony.rigaut@ffvoile.fr

ORGANISATION ET INSCRIPTION

Cercle de voile Bordeaux Carcans Maubuisson

Domaine de bombannes MAUBUISSON

33121 CARCANS

☎ : +33 (0) 556033019

Email : gildas.tregouet@ffvoile.fr

Lieu du Championnat de France

Domaine de bombannes MAUBUISSON

33121 CARCANS

LAT : 45,090319450955

LONG : -1,13517576442974

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater/>

RESTAURATION

Pour le repas des coureurs du dimanche soir, les accompagnateurs pourront participer au repas au tarif de 20 €, là aussi réservation possible et souhaitée en ligne.

HÉBERGEMENTS :

- Camping-car possible sur site sur inscription préalable selon décision locale. 5 places de disponibles sur demande express au club.

- Pas de camping possible sur site.

- Pour hôtels, campings, prière de contacter :

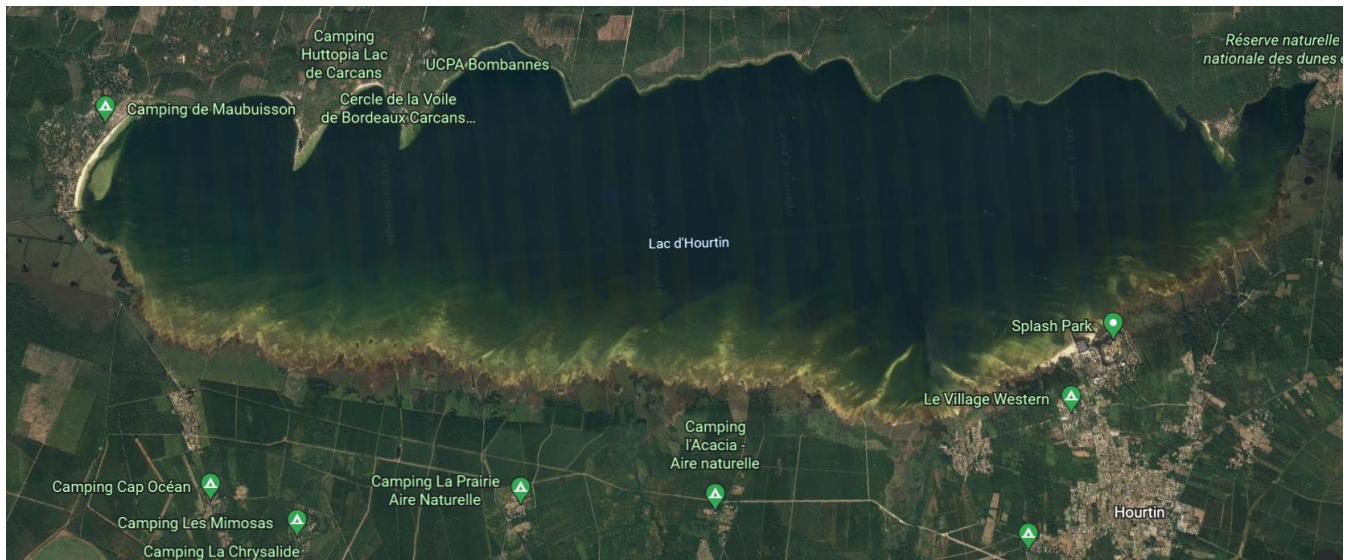
Office de Tourisme :

Web : <https://www.medoc-atlantique.com/fiches/office-de-tourisme-de-carcans-maubuisson-2/>

127 Av. de Maubuisson, 33121 Carcans

☎ : [05 56 03 21 01](tel:0556032101)

Pour information / For information



Annexe Prescriptions nationales

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76 (Exclusion of boats or competitors):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>